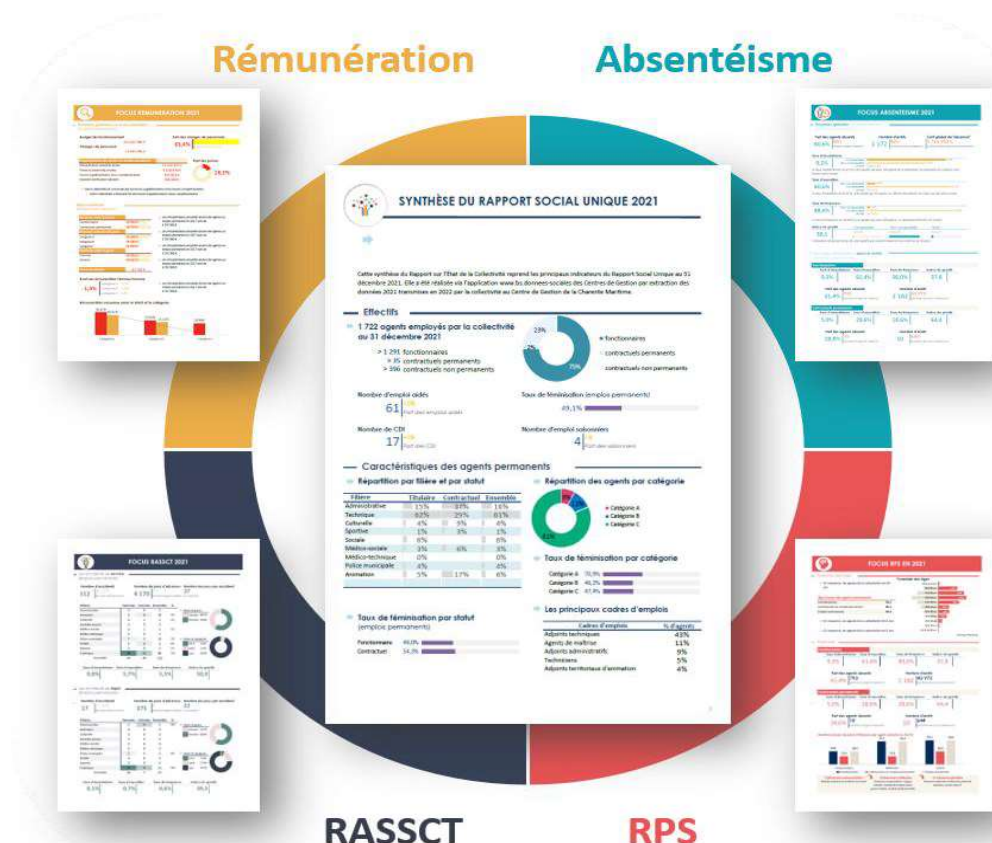


La synthèse et les focus du RAPPORT SOCIAL UNIQUE

Egalité professionnelle



COMMUNE DE COUERON

2024



SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024



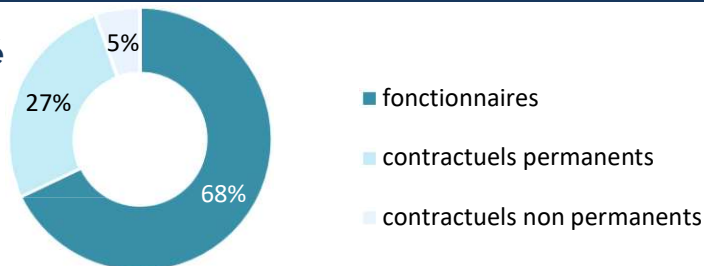
COMMUNE DE COUERON

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2024. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2024 transmises en 2025 par la collectivité au Centre de Gestion de Loire-Atlantique.

Effectifs

➔ 496 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024

- > 337 fonctionnaires
- > 132 contractuels permanents
- > 27 contractuels non permanents



Nombre d'emploi aidé

0 | 0%
Part des emplois aidés (tous emplois)

Taux de féminisation (emplois permanents)

72,7%

Nombre de CDI

7 | 5%
Part des CDI (tous contrats)

Nombre d'emplois saisonniers ou accroissement

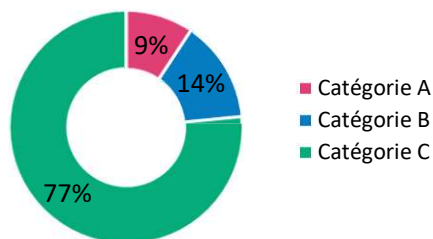
11 | 2%
Part des saisonniers (tous emplois)

Caractéristiques des agents permanents

➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Ensemble
Administrative	19%	14%	18%
Technique	44%	33%	41%
Culturelle	5%	2%	4%
Sportive	3%	2%	3%
Sociale	10%	9%	10%
Médico-sociale	3%	1%	3%
Police municipale	1%		1%
Animation	15%	39%	22%

➔ Répartition des agents par catégorie



➔ Taux de féminisation par catégorie

Catégorie A 65,9%

Catégorie B 66,7%

Catégorie C 74,7%

➔ Taux de féminisation par statut (emplois permanents)

Fonctionnaire 75,1%

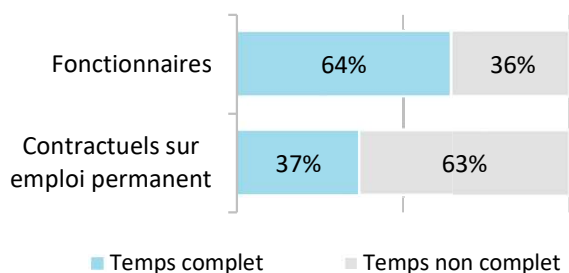
Contractuel 66,7%

➔ Les principaux cadres d'emplois

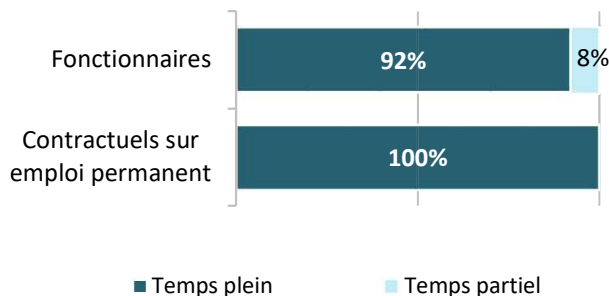
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjointes techniques	33%
Adjointes territoriales d'animation	20%
Adjointes administratifs	9%
ASEM	7%
Attachés	4%

Temps de travail des agents permanents

➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



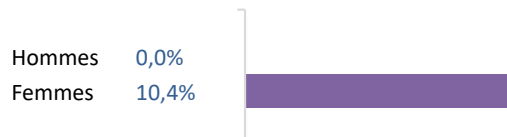
➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



➔ Les filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaire	Filière	Contractuel
Animation	90,0%	Sportive	100,0%
Sociale	48,6%	Animation	96,1%
Technique	37,8%	Sociale	83,3%

➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre



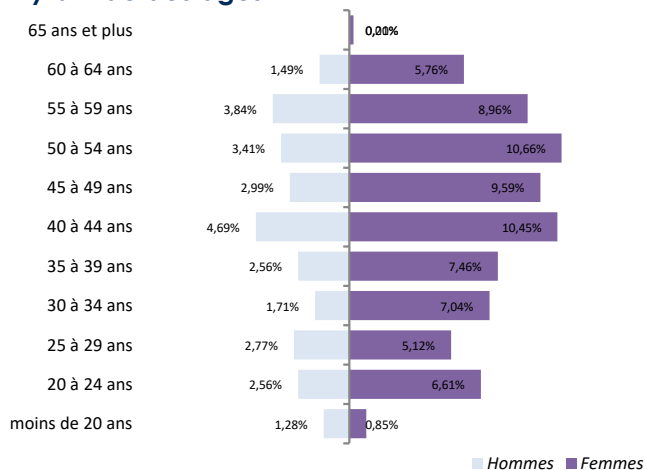
Pyramide des âges

➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 43 ans

Âge moyen des agents permanents

Fonctionnaires	46,2
Contractuels sur emploi permanent	35,1
Emplois permanents	43,1

➔ Pyramide des âges



Équivalent temps plein rémunéré

➔ 415,5 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année

> Fonctionnaires	313,8
> Contractuels sur emploi permanent	91,1
> Contractuels sur emploi non permanent	10,6

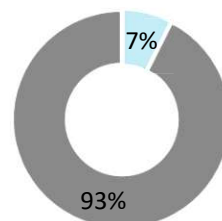
Répartition des ETPR permanents par catégorie

Catégorie A	43,3
Catégorie B	62,3
Catégorie C	299,4

Positions particulières

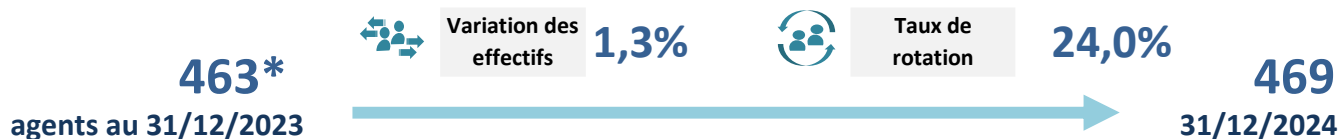
5,4% des agents permanents sont en position statutaire particulière

- Agents détachés dans une autre structure
- Agents mis à disposition dans une autre structure
- Autres positions particulières
- Agents détachés dans la collectivité
- Agents mis à disposition dans la collectivité



Mouvements

Evolution des effectifs permanents



109 départs

115 arrivées

Principaux motifs (départs nets)

Fin de contrat (ne pas inclure les agents contractuels mis en stage dans l'année)	53%
Démission	17%
Mutation (changement de collectivité)	9%
Congé parental	6%
Départ à la retraite	5%

Principaux motifs (arrivées nettes)

Article 3 hors remplaçants, retours ou réintégrations	50%
Remplaçants	33%
Recrutement direct - Nouvel arrivant dans la collectivité	8%
Réintégration (agent non rémunéré pendant la période)	5%
Voie de concours, examen pro, sélection pro - Lauréat nouvel arrivant dans la collectivité	2%

Évolution professionnelle

Part des agents avec avancement d'échelon

51,3%

Part des agents avec avancement de grade

5,3%

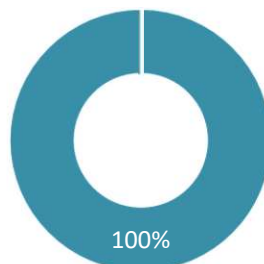
Part des agents avec promotion interne*

0,9%

*Promotion interne avec ou sans concours/examen professionnel

Des indemnités de fin de contrat ont été versées par la collectivité

Une procédure de rupture conventionnelle a été initiée au sein de la collectivité



■ Procédures initiées par un agent

Sanctions disciplinaires

3 sanctions disciplinaires prononcées dans l'année

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires

	Hommes	
Sanctions 1er groupe	2	0
Sanction 2ème groupe	0	0
Sanction 3ème groupe	0	0
Sanction 4ème groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

1 sanction prononcée à l'encontre d'un contractuel

Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels)

Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)	67%
Incorrections, violences, insultes, harcèlement moral	33%

Budget et rémunérations

➔ Les charges de personnel représentent 70% des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	27 647 941 €	Charges de personnel*	19 272 014 €	➔	Soit 69,71 % des dépenses de fonctionnement
* Montant global					

➔ Répartition de la rémunération annuelle brute des emplois permanents

Rémunération annuelle brute	Rémunération statutaire 9 519 578 €
12 481 228 €	Primes 2 549 924 €
	SFT* 106 997 €
	HSC 176 410 €
	NBI* 51 214 €
	IR* 77 105 €
*uniquement des fonctionnaires	

➔ Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	46 333 €	43 234 €	36 850 €	29 564 €	29 101 €	27 803 €
Animation	-	-	33 499 €	29 801 €	27 581 €	28 185 €
Culturelle	41 996 €	-	35 568 €	s	29 687 €	s
Incendie secours	-	-	-	-	-	-
Médico-sociale	s	-	29 542 €	s	-	-
Médico-technique	-	-	-	-	-	-
Police municipale	-	-	s	-	33 935 €	-
Sociale	39 447 €	-	-	-	28 558 €	27 927 €
Sportive	s	-	36 523 €	s	-	-
Technique	45 533 €	40 120 €	31 243 €	34 079 €	28 421 €	29 168 €
Moyenne toute filière	43 895 €	41 964 €	34 117 €	31 072 €	28 531 €	28 442 €

s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

➔ La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 20,43 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations

Fonctionnaires	20,44%
Contractuels sur emploi permanent	20,41%
Emplois permanents	20,43%

- ➔ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires
- ➔ Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
- ➔ 13 789,30 heures supplémentaires ou complémentaires réalisées et rémunérées
- ➔ La collectivité a adhéré au régime général d'assurance chômage pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

➔ IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires						Contractuels sur emploi permanents					
	Femmes			Hommes			Femmes			Hommes		
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	6 561 €	270 €	4%	7 572 €	317 €	4%	7 367 €	308 €	4%	7 266 €	277 €	4%
Catégorie B	4 056 €	121 €	3%	5 461 €	333 €	6%	4 181 €	93 €	2%	5 027 €	51 €	1%
Catégorie C	2 486 €	85 €	3%	3 080 €	165 €	5%	2 281 €	7 €	0%	2 647 €	19 €	1%

s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

Absences

➔ En moyenne, 32,1 jours d'absence pour tout motif médical « compressible » par fonctionnaire

➔ En moyenne, 10,2 jours d'absence pour tout motif médical « compressible » par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	8,79%	2,78%	7,10%	0,90%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	11,98%	2,86%	9,42%	0,90%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	13,01%	3,97%	10,47%	2,04%

Cf. p8 méthodologie groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365) * 100

➔ 58,47 % des agents ont eu au moins un jour de carence prélevé dans l'année

Accidents du travail

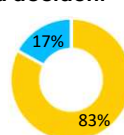
➔ 53 accidents du travail déclarés

11,3 accidents du travail pour 100 agents permanents

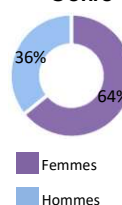
43 jours en moyenne d'absence consécutifs par accident

➔ 55% des accidents du travail concernent la filière Technique

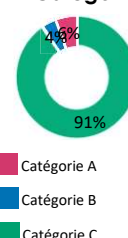
Type d'accident



Genre



Catégorie



Trajet
Service

Femmes
Hommes

Catégorie A
Catégorie B
Catégorie C

Filière



Technique Animation Administrative Sociale Culturelle Sportive

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

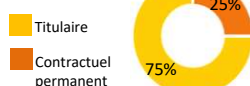
Nombre de BOETH sur emploi permanent

32 | 6,8%
Part des BOETH sur emploi permanent

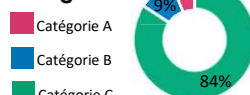
Genre



Statut



Catégorie



Catégorie A
Catégorie B
Catégorie C

Prévention et risques professionnels

➔ Un agent affecté à la prévention

Dépenses en matières de prévention : 108 888 €

Formations 21 950 €

Dépenses correspondant aux mesures prises dans l'année pour l'amélioration des conditions de travail 86 938 €

- Existence d'un document unique (DUERP) ✓
- Existence d'un plan de prévention des risques psychosociaux ✓
- Existence d'une démarche de prévention des TMS En cours
- Existence d'une démarche de prévention des risques cancérogènes (CMR) ✓
- Existence d'un registre de santé et de sécurité au travail ✓
- Adhésion à un contrat d'assurance pour la gestion du risque maladie ✗

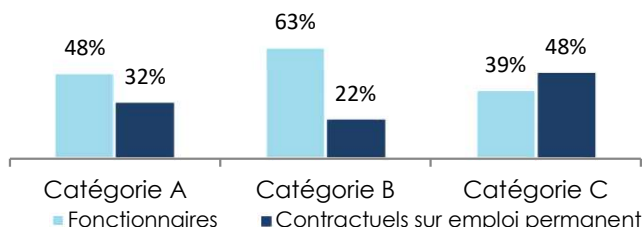
Formation

➔ **43% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour**

Femmes 35,2%

Hommes 62,5%

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation

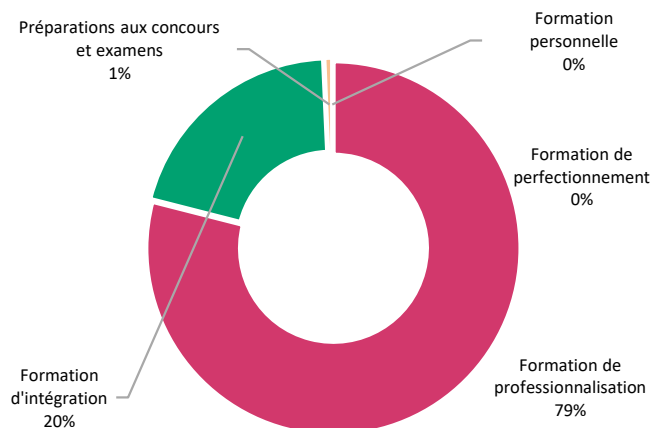


Le budget consacré à la formation est de
160 234 €

Répartition des dépenses par organisme

CNFPT au titre de la cotisation	66,8%
Autres organismes	31,5%
Formation des apprentis	0,5%
Frais de déplacement	1,0%
CNFPT au-delà de la cotisation	0,2%

➔ **Répartition selon le type de formation**



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent

> 1,6 jour par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT cotisation obligatoire	47,0%
Autres organismes	52,7%
Collectivité	0,0%
CNFPT au-delà de la cotisation	0,3%

Action sociale et protection sociale complémentaire

➔ **Il existe un accord collectif sur la protection sociale complémentaire au sein de la collectivité**

	Santé	Prévoyance
Montant annuel moyen par bénéficiaire	-	175 €
Nombre de bénéficiaires	-	328

L'action sociale

Prestations servies directement par la collectivité	✓
Prestations servies par l'intermédiaire d' un centre de gestion	✗
Prestations servies par l'intermédiaire d' une association nationale	✓
Prestations servies par l'intermédiaire d' un organisme à but non lucratif ou d'une association locale	✓

Relations sociales

➔ **La collectivité a été concernée par des grèves.**

Sur mot d'ordre national	100%
Sur mot d'ordre uniquement local	0%
Non précisé, autres	0%

Nombre de réunions des instances

CST	7
CAP	5
CCP	5

➔ **La collectivité n'a pas engagé de négociations collectives**

Précisions méthodologiques

➔ ¹Formules de calcul - Effectif théorique

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2023

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2023

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2023

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2023

²Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2024} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3. Absences Globales :

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...)*

Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

➔ En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2024. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2024 transmis en 2025 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé développé sous QLIK SENSE permettant la réalisation de cette synthèse a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine et le CIG de la Grande-Couronne.

Date de publication : octobre 2025

Version 1



FOCUS ABSENTEISME 2024

Emplois permanents uniquement

Données globales sur l'absentéisme (emplois permanents)

*Un agent peut être compté plusieurs fois si absent sur plusieurs motifs

Poids des agents absents*

107,0% | 502
Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

648 | 17 920
Nombre de jours d'absence

Coût global de l'absence tout statut*

2 302 513 €
8,24% des dépenses de fonctionnement

*Nb de jours d'absence total X le coût moyen d'un agent (Charges de personnel/ETPR)

Taux d'absentéisme

10,5%

Compressible
Non compressible
Autres

7,1%
2,3%
1,1%

Le taux d'absentéisme est de 10 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 10 agents a été absent toute l'année.

Taux d'exposition

107,0%

Compressible
Non compressible
Autres

67,4%
3,6%
36,0%

Le taux d'exposition est de 107 %, cela signifie que 107 agents sur 100 ont été absents au moins une fois dans l'année.

Taux de fréquence

138,2%

Compressible
Non compressible
Autres

130,1%
3,6%
4,5%

Le taux de fréquence est de 138 %, cela signifie que pour 100 agents, on dénombre 138 arrêts sur l'année.

Indice de gravité*

27,7

Compressible

19,91

Non compressible

233,82

Autre

85,64

L'indicateur de gravité est de 28, cela signifie que la durée moyenne d'un arrêt est de 28 jours.

Données absentéisme selon le statut (emplois permanents)

Fonctionnaires

Taux d'absentéisme

13,0%

Taux d'exposition

111,6%

Taux de fréquence

148,7%

Indice de gravité*

32,0

*Durée moyenne des arrêts

Part des agents absents

111,6% | 376
Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

501 | 16 007
Nombre de jours d'absence

Contractuels permanents

Taux d'absentéisme

4,0%

Taux d'exposition

95,5%

Taux de fréquence

111,4%

Indice de gravité*

13,0

*Durée moyenne des arrêts

Part des agents absents

95,5% | 126
Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

147 | 1 913
Nombre de jours d'absence

Données absentéisme selon les tranches d'âge (emplois permanents)

*Un agent peut être compté plusieurs fois si absent sur plusieurs motifs

Tranche d'âge	Taux d'absentéisme	Taux d'exposition*	
65 ans et plus	10,1%	200,0%	▶ Le taux d'absentéisme le plus élevé concerne les 60 à 64 ans avec 23,18%
60 à 64 ans	23,2%	108,8%	
55 à 59 ans	14,4%	91,7%	
50 à 54 ans	17,5%	101,5%	
45 à 49 ans	8,4%	110,2%	
40 à 44 ans	6,9%	116,9%	▶ Le taux d'exposition le plus élevé concerne les 65 ans et plus avec 200%
35 à 39 ans	4,5%	121,3%	
30 à 34 ans	13,3%	126,8%	
25 à 29 ans	4,0%	108,1%	
20 à 24 ans			
moins de 20 ans			

Données absentéisme selon le motif d'absence (emplois permanents)

Motif d'absence	Taux d'absentéisme	Taux de fréquence	Taux d'exposition	Indice de gravité
Pour maladie ordinaire	5,9%	122,6%	60,3%	17,5
Pour accidents du travail imputables au service	1,1%	6,6%	6,2%	59,9
Pour accidents du travail imputables au trajet	0,1%	0,9%	0,9%	50,0
Pour maladie professionnelle ou contractée en service	0,1%	0,4%	0,4%	123,5
Pour congé de maladie longue durée	0,8%	0,9%	0,9%	343,0
Pour congé de longue maladie, congé de grave maladie	0,4%	0,4%	0,4%	334,5
Pour disponibilité d'office pour raison de santé	1,0%	1,7%	1,7%	205,9
Pour maternité et adoption (1)	0,8%	3,4%	3,4%	84,2
Pour naissance ou pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption, pour paternité et accueil de l'enfant, pour hospitalisation immédiate de l'enfant à la naissance	0,0%	1,1%	0,4%	11,2

▶ Absences compressibles selon le nombre d'arrêt moyen par agent absent

Selon le statut

Fonctionnaires

Pour maladie ordinaire	2,1 arrêts par agent absent
Pour accidents du travail imputables au service	1,1 arrêt par agent absent
Pour accidents du travail imputables au trajet	1 arrêt par agent absent

Contractuels permanents

Pour maladie ordinaire	1,9 arrêts par agent absent
Pour accidents du travail imputables au service	1 arrêt par agent absent
Pour accidents du travail imputables au trajet	1 arrêt par agent absent

Zoom sur la maladie ordinaire (emplois permanents)

Chiffres clés (emplois permanents)

- Taux d'absentéisme **5,9%**
- Taux d'exposition **60,3%**
- Taux de fréquence **122,6%**
- Gravité **17,5 jours par arrêt**
- **283** agents absents pour maladie ordinaire
215 fonctionnaires 68 contractuels permanents

Part des agents absents

60,3% | **283**
Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

575 | **10 090**
Nombre de jours d'absence

➤ Part des agents absents pour maladie ordinaire

Selon le statut

Fonctionnaires

63,80%

Contractuels permanents

51,52%

Selon le genre

Femmes

65,10%

Hommes

47,66%

➤ Taux d'absentéisme selon la tranche d'âge

65 ans et plus **9,9%**

60 à 64 ans **7,4%**

55 à 59 ans **8,9%**

50 à 54 ans **9,9%**

45 à 49 ans **6,8%**

40 à 44 ans **4,1%**

35 à 39 ans **2,4%**

30 à 34 ans **6,8%**

25 à 29 ans **2,6%**

20 à 24 ans **3,0%**

Moins de 20 ans **0,5%**

- Le taux d'absentéisme le plus élevé concerne les agents de 50 à 54 ans, soit 9,9%

Zoom sur les accidents de service et de trajet (Emplois permanents)

Chiffres clés (emplois permanents)

- Taux d'absentéisme **1,2%**
- Taux d'exposition **7,0%**
- Taux de fréquence **7,5%**
- Gravité **58,7 jours par arrêt**
- **33** agents absents suite à des accidents (service ou trajet)
24 Fonctionnaires 9 Contractuels sur emploi permanent

Part des agents absents

7,0% | **33**
Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

35 | **2 056**
Nombre de jours d'absence

➤ Part des agents absents pour accident de travail

Selon le statut

Fonctionnaires

7,12%

Contractuels permanents

6,82%

Selon le genre

Femmes

5,57%

Hommes

10,94%

➤ Taux d'absentéisme selon la tranche d'âge

65 ans et plus **0,0%**

60 à 64 ans **3,2%**

55 à 59 ans **2,0%**

50 à 54 ans **1,0%**

45 à 49 ans **1,4%**

40 à 44 ans **1,6%**

35 à 39 ans **0,4%**

30 à 34 ans **1,1%**

25 à 29 ans **0,1%**

20 à 24 ans **0,0%**

Moins de 20 ans **0,0%**

- Le taux d'absentéisme le plus élevé concerne les agents de 60 à 64 ans, soit 3,2%

Zoom sur la longue maladie, la disponibilité d'office, la grave maladie et maladie de longue durée

Chiffres clés (emplois permanents)

- Taux d'absentéisme **2,2%**
- Taux d'exposition **3,0%**
- Taux de fréquence **3,0%**
- Gravité **263,4 jours par arrêt**
- **14** agents absents
14 fonctionnaires

Part des agents absents

3,0% | **14**
Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

14 | **3 688**
Nombre de jours d'absence

➤ Part des agents absents

Selon le statut

Fonctionnaires

4,15%

Contractuels permanents

0,00%

Selon le genre

Femmes

3,23%

Hommes

2,34%

➤ Taux d'absentéisme selon la tranche d'âge

65 ans et plus **0,0%**

60 à 64 ans **12,4%**

55 à 59 ans **3,3%**

50 à 54 ans **5,5%**

45 à 49 ans **0,0%**

40 à 44 ans **0,0%**

35 à 39 ans **0,0%**

30 à 34 ans **0,7%**

25 à 29 ans **0,0%**

20 à 24 ans **0,0%**

Moins de 20 ans **0,0%**

- Le taux d'absentéisme le plus élevé concerne les agents de 60 à 64 ans, soit 12,4%

Zoom sur les congés maternité et paternité (y compris accueil de l'enfant et adoption)

Chiffres clés (emplois permanents)

- Taux d'absentéisme **0,8%**
- Taux d'exposition **3,8%**
- Taux de fréquence **4,5%**

Part des agents absents

3,8% | **18**
Nombre d'agents absents
Nombre de jours d'absence: **1 403**

Zoom sur les absences pour "autres raisons" (hors motif syndical ou de représentation)

Chiffres clés (emplois permanents)

- Taux d'absentéisme **0,3%**
- Taux d'exposition **32,4%**
- Taux de fréquence **0,2%**

Part des agents absents

32,4% | **152**
Nombre d'agents absents
Nombre de jours d'absence: **436**

Zoom sur les emploi non permanents

Chiffres clés (emplois non permanents)

- Taux d'absentéisme **2,0%**
- Taux d'exposition **37,0%**
- Taux de fréquence **70,4%**
- Gravité **10,6**
- **10** agents absents

Part des agents absents

37,0% | **10**
Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

19 | **201**
Nombre de jours d'absence

► Part des agents absents

Selon le genre

Femmes	Hommes
42,86%	16,67%

► Taux d'absentéisme selon la tranche d'âge

65 ans et plus	
60 à 64 ans	0,0%
55 à 59 ans	0,0%
50 à 54 ans	0,0%
45 à 49 ans	0,0%
40 à 44 ans	0,2%
35 à 39 ans	0,3%
30 à 34 ans	1,9%
25 à 29 ans	1,3%
20 à 24 ans	7,5%
Moins de 20 ans	3,6%

Zoom sur la maladie ordinaire

Chiffres clés (non permanents)

► Taux d'absentéisme	0,9%
► Taux d'exposition	33,3%
► Taux de fréquence	66,7%
► Indice de gravité	4,9

Part des agents absents

33,3% | 9
Nombre d'agents absents
Nombre de jours d'absence: 89

Zoom sur les accidents de travail

Chiffres clés (non permanents)

► Taux d'absentéisme	0,0%
► Taux d'exposition	0,0%
► Taux de fréquence	0,0%
► Indice de gravité	0,0

Part des agents absents

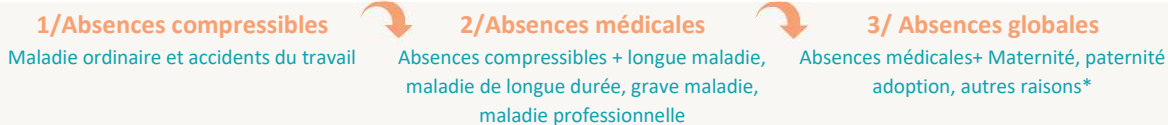
0,0% | 0
Nombre d'agents absents
Nombre de jours d'absence: 0

Précisions méthodologiques

► Les enjeux de l'évaluation de l'absentéisme

Face aux enjeux actuels de santé au travail, de prévention des risques et de maîtrise des ressources ainsi que de la masse salariale, il est nécessaire de s'intéresser à nos pratiques de gestion des ressources humaines. Dans ce contexte, l'absentéisme, en tant que phénomène multifactoriel générant un coût significatif et impactant la qualité, voire la continuité du service public, est une préoccupation majeure pour les employeurs territoriaux. Etant donné la part imprévisible des absences, la mise en oeuvre des actions de maîtrise de l'absentéisme ne peut s'appuyer exclusivement sur des indicateurs quantitatifs. De plus, l'absentéisme demeure un sujet complexe aux nombreuses définitions dont aucune ne fait consensus. Les modes de calcul sont multiples et les indicateurs peuvent varier. Son évaluation demeure difficile à mettre en place comme les comparaisons entre employeurs qui sont à prendre avec précaution. Aussi, les Centres de Gestion ont élaboré une méthodologie nationale comprenant des définitions et des indicateurs d'absentéisme communs. Celle-ci s'accompagne d'un outil de mesure et de suivi de l'absentéisme permettant à chaque employeur de disposer d'une analyse sur sa collectivité, sur la base des données du Rapport Social Unique. Il est ainsi possible d'établir des comparaisons objectives entre collectivités grâce aux analyses réalisées par les Centres de Gestion.

► 3 "groupes d'abences" identifiés



*Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

► **Les indicateurs d'absences**

Taux d'absentéisme	Note de lecture
$\frac{(\text{Nombre de jours calendaires d'absences} \times 100)}{(\text{Nombre d'agents au 31/12} \times 365)}$	<i>Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.</i>

Le choix de la règle des 365ème

Face aux différentes formules de calcul existantes, les Centres de Gestion ont retenu la règle des 365ème. Comme tout mode de calcul, il résulte d'un choix et présente des qualités et des défauts. La règle des 365ème retient comme numérateur le nombre total de jours calendaires d'absence, bien que cela puisse tendre à surévaluer le nombre de jours effectivement non travaillés en intégrant des jours non ouvrés dans le décompte des absences. À l'inverse, la règle du 5/7ème (nombre de jours calendaires multiplié par 5/7) tend à réduire l'impact des jours non ouvrés dans le décompte des absences, mais peut conduire à minimiser l'absentéisme en particulier face à des arrêts "courts" ne comportant que des jours ouvrés. La règle des 365ème présente aussi l'avantage de recourir à des données présentes au sein des collectivités et respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie (nombre de jours calendaires). De plus, cette formule de calcul est plus adaptée aux temps non complets, nombreux dans les collectivités, contrairement à la règle du 5/7ème qui applique 5 jours de travail sur 7 en ne retenant que les temps complets.

Taux d'exposition	Note de lecture
$\frac{(\text{Nombre d'agents absents}) \times 100}{(\text{Nombre d'agents au 31/12})}$	<i>Si le taux d'exposition est de 8 %, cela signifie que 8 agents sur 100 ont été absents au moins une fois dans l'année.</i>
Taux de fréquence	Note de lecture
$\frac{(\text{Nombre d'arrêts} \times 100)}{(\text{Nombre d'agents au 31/12})}$	<i>Si le taux de fréquence est de 40 %, cela signifie que pour 100 agents présents au 31/12, on dénombre 40 arrêts sur l'année, soit 0,4 arrêt par agent</i>
Gravité	Note de lecture
$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absences}}{\text{Nombre d'arrêts}}$	<i>Si l'indicateur de gravité est de 8, cela signifie que la durée moyenne d'un arrêt est de 8 jours.</i>

N.B. Pour chaque indicateur, il convient dans tous les cas d'être attentif et de préciser la nature des absences comptées, la période de décompte, le statut et le profil des agents (âges, métiers...) pris en compte dans l'analyse.

Réalisation

Cette synthèse sur l'absentéisme reprend les principaux indicateurs de cette thématique présents dans le Rapport Social Unique. L'outil automatisé développé sous QLIK SENSE permettant la réalisation de cette synthèse a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine et le CIG de la Grande-Couronne.



Date de publication : **octobre 2025**
Synthèse réalisée par le Centre de Gestion de Loire-Atlantique

Version 1



FOCUS RPS

Pyramide des âges

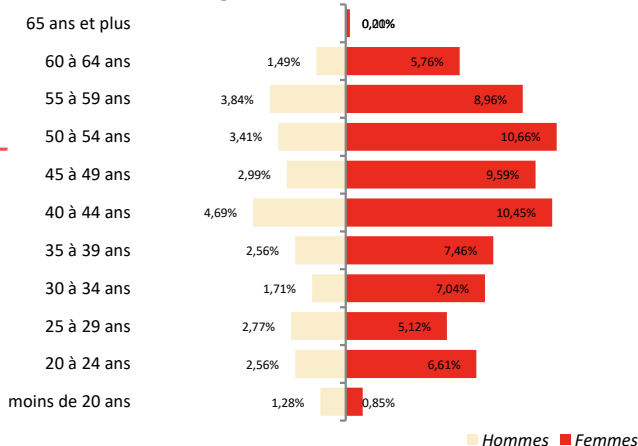
- En moyenne, les agents de la collectivité ont 43 ans

Âge moyen des agents permanents

Fonctionnaires	46,2
Contractuels sur emploi permanent	35,1
Emplois permanents	43,1

- En moyenne, les fonctionnaires ont 46 ans
- En moyenne, les contractuels sur emploi permanent ont 35 ans

Pyramide des âges



Absences

Fonctionnaires

Taux d'absentéisme	Taux d'exposition	Taux de fréquence	Indice de gravité*
13,0%	111,6%	148,7%	32,0

*Durée moyenne des arrêts

Part des agents absents

111,6% | 376
Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

501 | 16 007
Nombre de jours d'absence

Contractuels permanents

Taux d'absentéisme	Taux d'exposition	Taux de fréquence	Indice de gravité*
4,0%	95,5%	111,4%	13,0

*Durée moyenne des arrêts

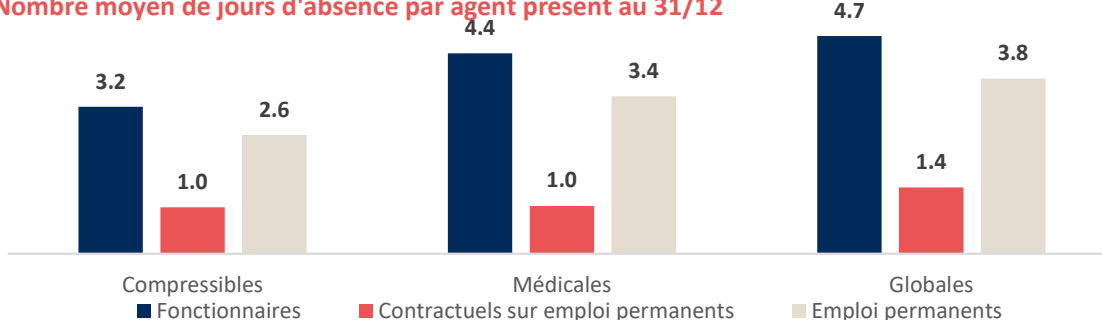
Part des agents absents

95,5% | 126
Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

147 | 1 913
Nombre de jours d'absence

Nombre moyen de jours d'absence par agent présent au 31/12



1/Absences compressibles

Maladie ordinaire et accidents du travail

2/Absences médicales

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3/ Absences globales

Absences médicales+ Maternité, paternité adoption, autres raisons*

Les heures supplémentaires et complémentaires

Les principales filières concernées par les heures supplémentaires et complémentaires

Nombre moyen d'heures réalisées par agent concerné ou non

Animation	76,3
Sportive	61,1
Technique	25,0
Femmes	32,3
Hommes	21,8
Fonctionnaires	21,4
Contractuels permanents	49,9

Télétravail

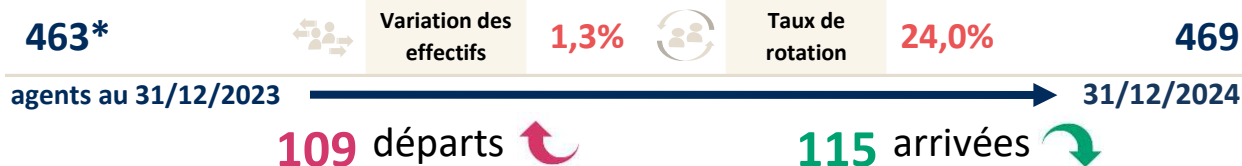
La collectivité a délibéré sur la mise en place du télétravail

Les principales modalités de télétravail Nb agents

depuis leur domicile ou un autre lieu privé	30
de manière ponctuelle	20
sur des jours flottants	20
de manière régulière	9
sur des jours fixes	9
Administrative	13
Technique	5
Animation	3

Mouvements de personnel

Evolution des effectifs permanents



Le taux de rotation s'élève à 24%

Accidents de travail et maladies professionnelles

Le taux de fréquence des accidents de travail est de 7,46 pour 100 agents permanents

Nombre d'arrêts

Accident de service	31,0
Accident de trajet	4,0
Maladies professionnelles	2,0
ATI** au cours de l'année	1,0

** Allocations Temporaires d'Invalidité (ATI)

Les principaux cadres d'emplois concernés par les accidents de travail (selon le nb de jours d'arrêt)

% sur le total des jours d'arrêt

Nb moyen de jours

Adjoints techniques	72,2%	66
Adjoints territoriaux d'animation	19,2%	34
Agents de maîtrise	5,3%	61

Documents et démarches de prévention

Existence d'un **document unique (DUERP)** (Mis à jour en 2022)

Existence d'un **plan de prévention des RPS**

Existence d'une démarche de prévention des **TMS**

Existence d'une démarche de prévention des **risques cancérogènes (CMR)**

Existence d'un **registre de santé et de sécurité au travail**

Adhésion à un **contrat d'assurance pour la gestion du risque maladie**



En cours

— Dépenses, Formations liées à la prévention

Nombre de jours de formation

0

21 950 €

Dépenses liées à la formation

Prévention

86 938 €

Dépenses liées à la prévention

Actions et dépenses de préventions

Formation obligatoire des agents assistants et conseillers chargés de la mise en œuvre des actions de prévention

0 €

0

-

Formation obligatoire des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

0 €

0

-

Formation dans le cadre des habilitations

21 950 €

0

-

Dépenses relatives aux interventions en matière de prévention et de sécurité (*)

0 €

Dépenses correspondant aux mesures prises dans l'année pour l'amélioration des conditions de travail. Cet indicateur regroupe l'ensemble des frais liés à l'amélioration des conditions d'hygiène et de prévention (autres formations, investissements, Equipements de Protection Individuelle...)

86 938 €

— Accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

Nombre d'accompagnements par un conseiller en évolution professionnelle

2

0,4%

des agents permanents

Femmes Hommes

Caégorie A

0

0

Catégorie B

1

0

Catégorie C

1

0

— Temps partiel thérapeutique, inaptitudes et reclassements

Nombre de décisions d'accords de temps partiel thérapeutique recensées sur l'année

14

Nombre de décisions d'aménagement d'horaire ou d'aménagement de poste de travail

26

Nombre de demandes de reclassements au cours de l'année suite à une inaptitude liée à un accident du travail ou à une maladie professionnelle

0

Nombre de décisions de reclassements au cours de l'année suite à une inaptitude liée à un accident du travail ou à une maladie professionnelle

0

— Nombre de signalements

	Nombre de signalements pour 1 000 agents permanents	Emanant des usagers		Emanant du personnel	
		avec arrêt de travail	sans arrêt de travail	avec arrêt de travail	sans arrêt de travail
Femmes	Actes de violence physique	0	0	0	0
	Actes de violence sexuelle	0	0	0	0
	Harcelement moral	0	0	0	0
	Harcelement sexuel	0	0	0	0
	Actes de discrimination	0	0	0	0
	Agissements sexistes	0	0	0	2,9
	Menaces et actes d'intimidation	0	0	0	0
Hommes	Actes de violence physique	0	0	0	0
	Actes de violence sexuelle	0	0	0	0
	Harcelement moral	0	0	0	0
	Harcelement sexuel	0	0	0	0
	Actes de discrimination	0	0	0	0
	Agissements sexistes	0	0	0	0
	Menaces et actes d'intimidation	0	0	0	0

– Droits sociaux

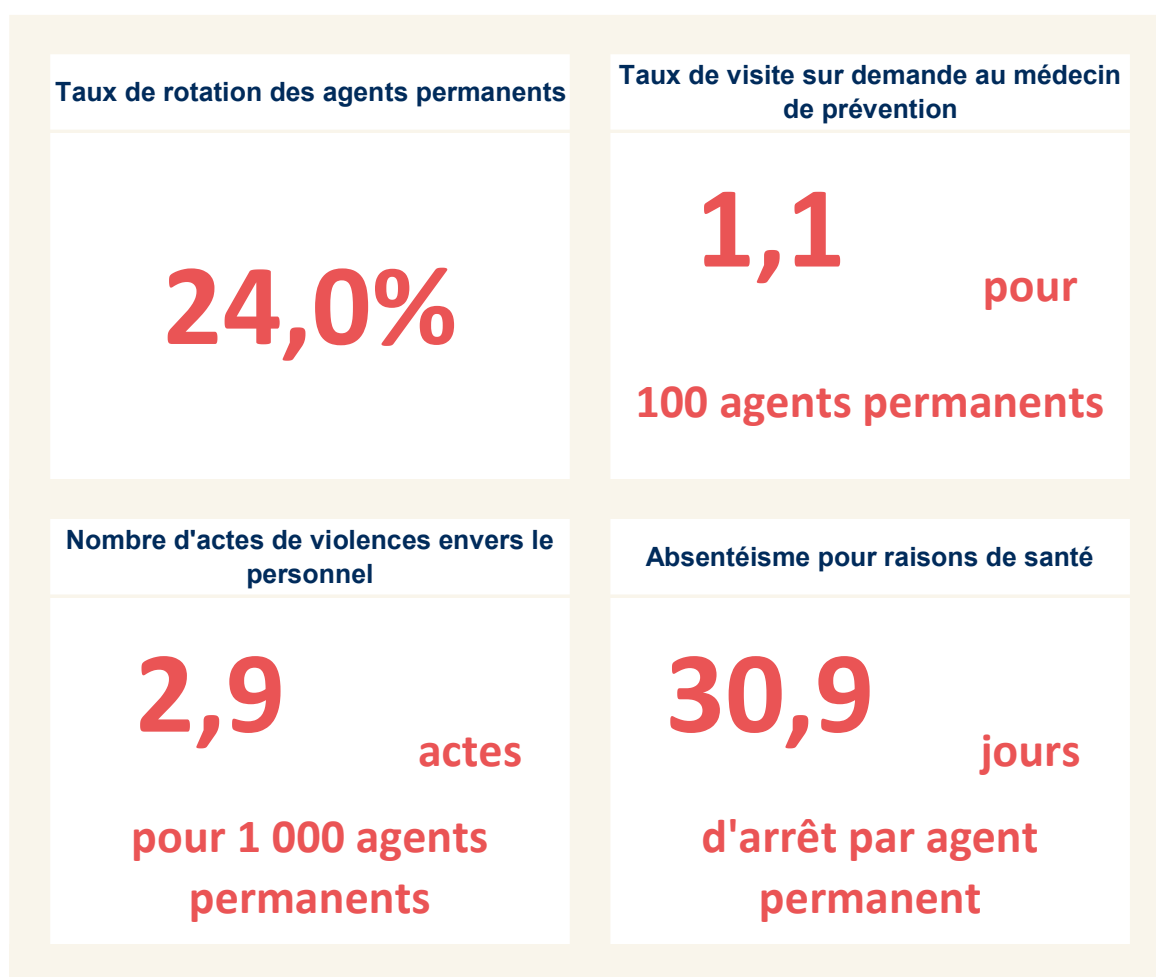
La collectivité a été concernée par des grèves

	Nombre de jours de grève
Sur mot d'ordre national	540
Sur mot d'ordre uniquement local	0
Non précisé, autres	0

Droits syndicaux

	Heure de décharges d'activité de services
Auxquelles ont droit les organisations syndicales	-
Nombre d'heures effectivement utilisées	-

– Zoom sur les indicateurs suivis au niveau national par le Conseil Commun de la Fonction Publique



L'accord-cadre relatif à la prévention des risques psychosociaux (RPS) dans la fonction publique du 22 octobre 2013 prévoit que chaque employeur public doit élaborer un plan d'évaluation et de prévention des RPS. Ce document se compose de données de cadrage, d'indicateurs de perception ou de vécu et indicateurs de fonctionnement mais également des indicateurs de santé au travail. Pour répondre à cette obligation réglementaire, il convient de compléter cette synthèse quantitative des RPS par des éléments qualitatifs.

Les indicateurs quantitatifs présentés ici sont ceux préconisés par la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP, Livret 5 : Indicateurs de diagnostic des risques psychosociaux) et présents dans le Rapport sur l'Etat du personnel des Collectivités. 4 indicateurs, suivis au niveau national par le Conseil Commun de la Fonction Publique, sont aussi précisés selon des modalités de calculs identiques, à savoir : le taux d'absentéisme pour raisons de santé, le taux de rotation, le taux de visite sur demande au médecin de prévention et le nombre d'actes de violence physique envers le personnel.

Réalisation

Cette synthèse sur les risques psychosociaux reprend les principaux indicateurs de cette thématique présents dans le Rapport Social Unique. L'outil automatisé développé sous QLIK SENSE permettant la réalisation de cette synthèse a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine et le CIG de la Grande-Couronne.



Date de publication : **octobre 2025**
Synthèse réalisée par le Centre de Gestion de Loire-Atlantique

Version 1



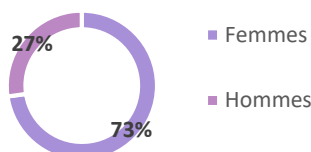
FOCUS EGALITE PROFESSIONNELLE

Cette synthèse comprend des données pouvant contribuer à la réalisation du **rapport de situation comparée** des femmes et des hommes mentionné à l'article L231-2 du code général de la fonction publique.

- Conditions générales d'emploi (*Emplois permanents*)

➔ Au 31 décembre 2024, la collectivité employait **341 femmes et 128 hommes sur emploi permanent**.

Répartition des effectifs sur emploi permanent par genre



La collectivité emploie 2 agents sur emploi fonctionnel dont 2 femmes et aucun homme.

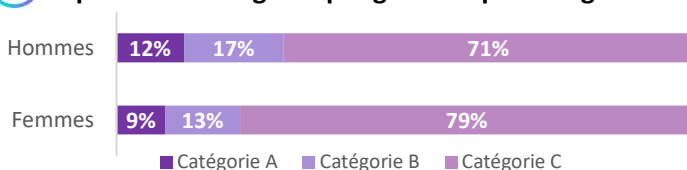
➔ Concernant les emplois permanents en équivalent temps plein rémunéré, on dénombre :

85,8 fonctionnaires hommes
228,0 fonctionnaires femmes
31,4 contractuels hommes
59,7 contractuels femmes

➔ Taux de féminisation par statut



➔ Répartition des agents par genre et par catégorie



Taux de féminisation par catégorie hiérarchique :

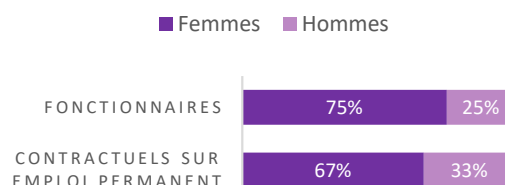
Catégorie	Taux de féminisation
Catégorie A	66%
Catégorie B	67%
Catégorie C	75%

* Cadres d'emplois rassemblant au moins 5 agents permanents

➔ Le cadre d'emplois le plus féminisé est celui des animateurs*

1	Animateurs	100%
2	Assistants de conservation du patrimoine et	100%
3	Auxiliaires de puériculture	100%
4	Educateurs de jeunes enfants	100%
5	ASEM	97%

➔ Répartition par statut et par genre



➤➤➤ Femmes <<< contractuelles permanentes

74% titulaires 26%

Parmi les femmes contractuelles :

95% CDD 5% CDI

➤➤➤ Hommes <<< contractuels permanents

66% titulaires 34%

Parmi les hommes contractuels :

93% CDD 7% CDI

➔ Répartition par genre selon la filière (emplois permanents)

Filière	Femmes	Hommes
Administrative	82%	18%
Technique	58%	42%
Culturelle	89%	11%
Sportive	25%	75%
Sociale	96%	4%
Police municipale	50%	50%
Médico-sociale	100%	
Médico-technique		
Animation	82%	18%
Incendie secours		

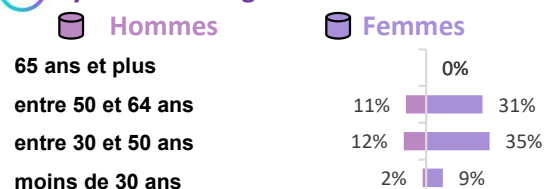
➔ Le cadre d'emplois le plus masculinisé est celui des éducateurs des aps*

1	Educateurs des APS	73%
2	Ingénieurs	69%
3	Techniciens	69%
4	Agents de maîtrise	50%
5	Adjointes techniques	37%

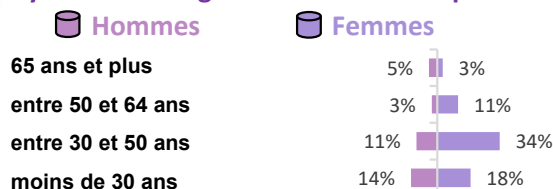
→ Âge moyen des agents sur emploi permanent

Genre	Fonctionnaires	Contractuels sur emploi permanent	Ensemble des agents sur emploi permanent
Femmes	45,8	36,9	43,5
Hommes	47,3	31,6	41,9

→ Pyramide des âges des fonctionnaires



→ Pyramide des âges des contractuels permanents



→ Focus sur les agents sur emploi non permanent

Taux de féminisation

Vacataires	100%
Saisonniers*	82%
Apprentis	75%

*comprend les agentes contractuelles recrutées pour faire face à un accroissement temporaire d'activité ou un accroissement saisonnier d'activité

Taux de féminisation des emplois non permanents par genre

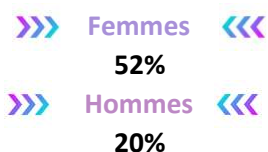
78% de femmes contractuelles sur emploi non permanent.

Evolution de carrière et titularisation



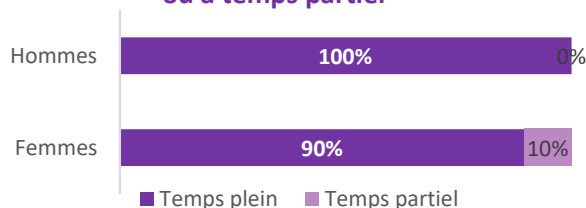
Organisation du temps de travail (Emplois permanents)

→ Part des emplois à temps non complet selon le genre

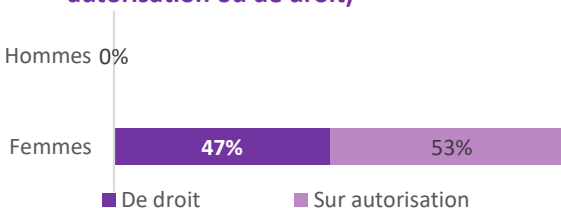


La collectivité dispose d'une charte du temps

→ Répartition des emplois à temps plein ou à temps partiel



→ Précisions sur les temps partiels (sur autorisation ou de droit)



100% des agents à temps partiel sont des femmes.

Conditions de travail et congés

Taux d'absentéisme des agents permanents

	Femmes	Hommes
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	7,4%	6,4%
Ensemble	7,1%	
Taux d'absentéisme médical* (absences pour motif médical hors congés maternité)	10,0%	7,9%
Ensemble	9,4%	
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre**)	11,3%	8,2%
Ensemble	10,5%	

Formule du taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents sur emploi permanent x 365)

Taux d'absentéisme par motif

	Femmes	Hommes
Accidents de service	0,4%	0,7%
Accidents de trajet	0,0%	0,1%
ASA	0,2%	0,0%
Grave maladie		
Longue, grave maladies	0,4%	-
Maladie longue durée	0,6%	0,2%
Disponibilité d'office-santé	0,7%	0,3%
Maladie ordinaire	4,9%	1,0%
Maladie professionnelle	0,1%	-
Maternité et adoption	0,8%	-
Naissance ou adoption	-	0,0%

Nombre moyen de jours d'absence par agent permanent en 2024

36,4 jours moyens d'absence tous motifs médicaux pour les femmes

29,0 jours moyens d'absence tous motifs médicaux pour les hommes

Congés maternité, paternité ou adoption des agents permanents

16 congés maternité ou adoption

2 congés paternité ou adoption

Accidents du travail (AT) déclarés en 2024

53 accidents de travail

10,0 accidents de travail pour 100 femmes

14,8 accidents de travail pour 100 hommes

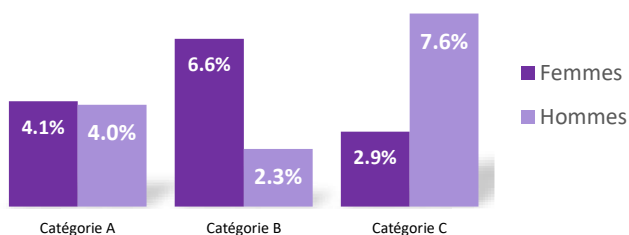
871 jours d'arrêt ont été comptabilisés à la suite des AT concernant des femmes.

1 415 jours d'arrêt ont été comptabilisés à la suite des AT concernant des hommes.

Formation

308 départs en formation concernant des agents permanents

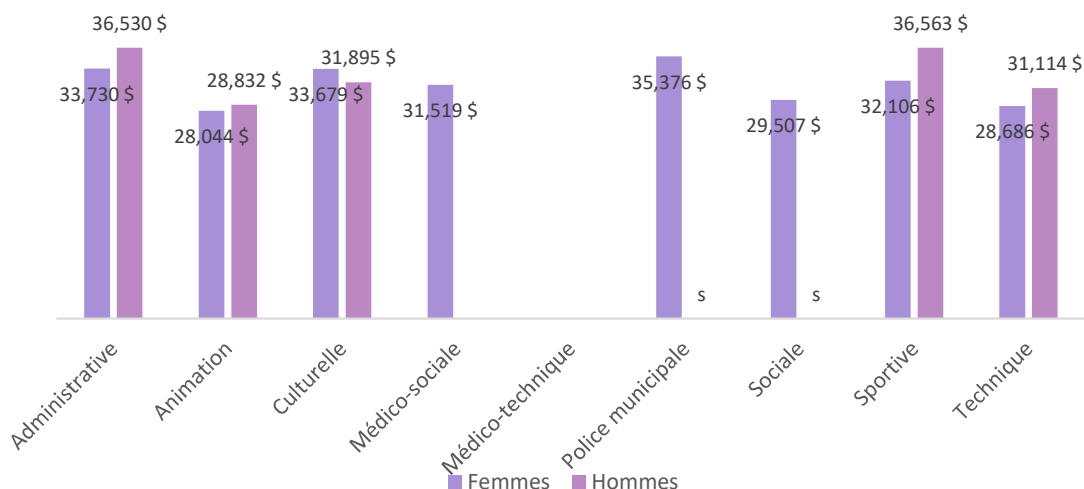
Part des agents ayant suivi au moins une formation dans l'année selon le sexe et la catégorie hiérarchique



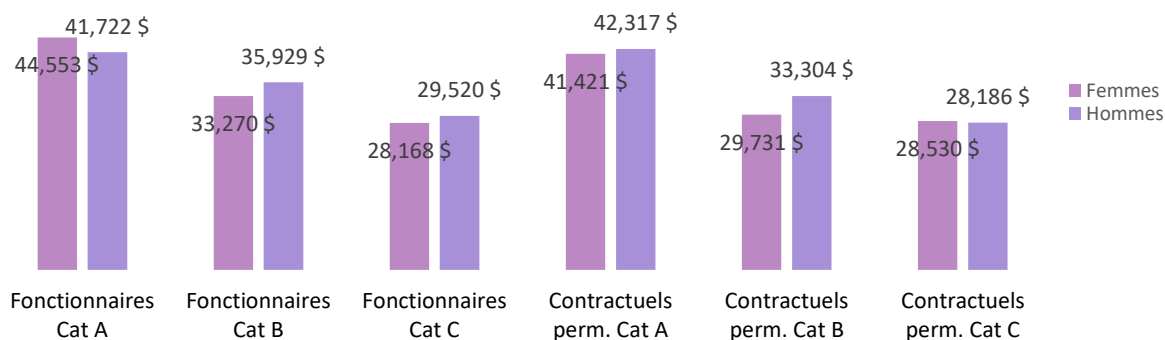
Aucun départ en formation pour les agents non permanents

Rémunérations (agents permanents)

Rémunérations annuelles brutes moyennes en ETPR selon la filière



Rémunérations annuelles brutes moyennes en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) selon le statut, la catégorie hiérarchique et le genre



Rémunérations annuelles brutes moyennes en ETPR selon la catégorie et la filière

Filières	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Administrative	41 636 €	46 444 €	37 306 €	34 065 €	28 974 €	29 011 €
Animation	-	-	-	31 814 €	28 832 €	27 628 €
Culturelle	-	41 996 €	-	34 371 €	31 895 €	28 911 €
Médico-sociale	-	s	-	29 414 €	-	-
Médico-technique	-	-	-	-	-	-
Police municipale	-	-	s	-	s	35 376 €
Sociale	-	39 447 €	-	-	s	28 375 €
Sportive	s	-	37 164 €	32 106 €	-	-
Technique	43 705 €	39 207 €	31 611 €	33 565 €	29 300 €	27 976 €

s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

➔ **Montant moyen du RIFSEEP (IFSE + CIA) selon le statut, le genre, la catégorie et la filière**

Filières	Fonctionnaires					
	Femmes			Hommes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Administrative	8 802 € ↗	6 043 € ↘	3 028 € ↘	7 284 €	7 100 €	3 683 €
Animation	-	5 986 €	2 602 € ↘	-	-	4 680 €
Culturelle	4 197 €	2 897 €	2 734 € ↘	-	-	3 185 €
Médico-sociale	6 629 €	2 463 €	-	-	-	-
Médico-technique	-	-	-	-	-	-
Police municipale	-	-	-	-	-	-
Sociale	4 277 €	-	2 418 € ↘	-	-	2 515 €
Sportive	-	2 975 € ↘	-	7 008 €	5 625 €	-
Technique	8 249 € ↘	4 770 € ↘	2 389 € ↘	8 552 €	4 857 €	3 115 €

Filières	Contractuels sur emploi permanent					
	Femmes			Hommes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Administrative	8 410 € ↗	4 114 € ↘	2 596 € ↗	6 839 €	5 505 €	2 441 €
Animation	-	5 751 €	2 182 € ↗	-	-	2 103 €
Culturelle	-	1 147 €	2 583 €	-	-	-
Médico-sociale	-	2 134 €	-	-	-	-
Médico-technique	-	-	-	-	-	-
Police municipale	-	-	-	-	-	-
Sociale	-	-	2 528 € ↗	-	-	2 424 €
Sportive	-	2 891 € ↘	-	-	3 011 €	-
Technique	5 775 € ↘	5 797 € ↗	2 134 € ↘	8 271 €	5 795 €	3 074 €

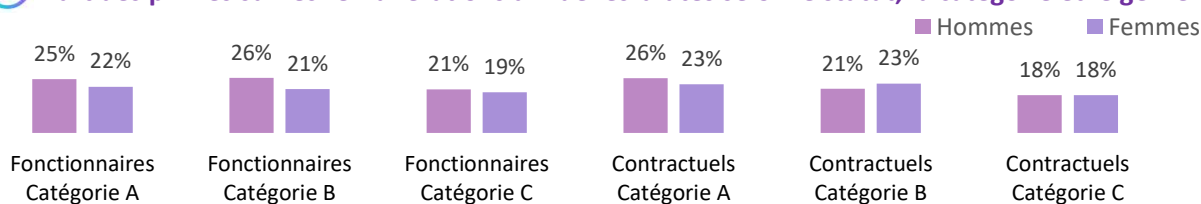
s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR ↗ Ecart de rémunération en faveur des femmes ↘ en faveur des hommes

➔ **Part des primes sur les rémunérations annuelles brutes selon la filière et la catégorie**

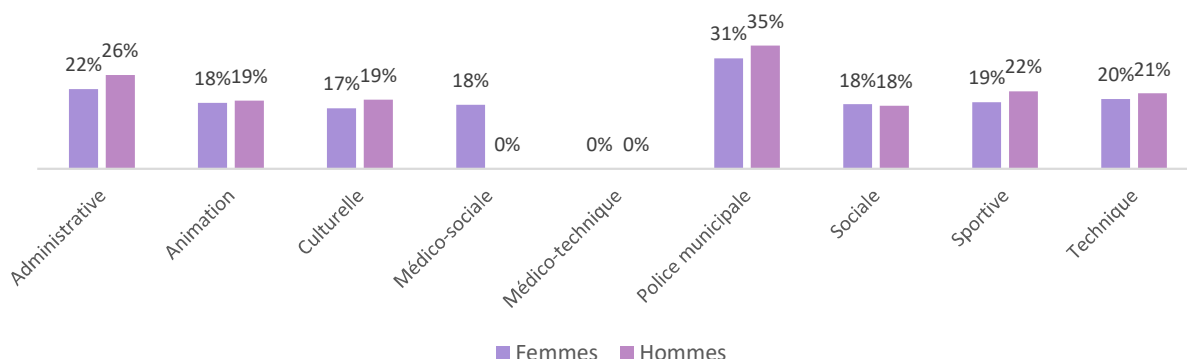
Filières	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Administrative	25%	27%	23%	29%	21%	21%
Animation	-	-	26%	-	18%	19%
Culturelle	15%	-	17%	-	18%	19%
Médico-sociale	s	-	17%	-	-	-
Médico-technique	-	-	-	-	-	-
Police municipale	-	-	-	s	31%	s
Sociale	17%	-	-	-	18%	s
Sportive	-	s	19%	24%	-	-
Technique	24%	24%	24%	-	19%	20%

RIFSEEP (IFSE + CIA) (Emplois permanents)

➔ **Part des primes sur les rémunérations annuelles brutes selon le statut, la catégorie et le genre**



Part des primes sur les rémunérations annuelles brutes selon la filière



Heures supplémentaires et complémentaires (Emplois permanents)

Montant moyen par ETPR d'heures supplémentaires et complémentaires rémunérées selon le statut, le genre, la catégorie et la filière

Ce tableau présente le montant moyen des sommes versées au titre des heures supplémentaires et complémentaires, calculé en rapportant le total des versements à l'effectif exprimé en équivalent temps plein rémunéré (ETPR).

Fonctionnaires						
Filières	Femmes			Hommes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Administrative	-	86 €	51 €	-	173 €	22 €
Animation	-	-	1 311 €	-	-	1 488 €
Culturelle	-	30 €	-	-	-	-
Médico-sociale	-	13 €	-	-	-	-
Médico-technique	-	-	-	-	-	-
Police municipale	-	-	141 €	-	381 €	-
Sociale	-	-	78 €	-	-	-
Sportive	-	-	-	-	114 €	-
Technique	-	-	415 €	-	-	197 €

Contractuels sur emploi permanent						
Filières	Femmes			Hommes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Administrative	-	82 €	-	-	-	-
Animation	-	-	2 026 €	-	-	1 959 €
Culturelle	-	-	150 €	-	-	-
Médico-sociale	-	-	-	-	-	-
Médico-technique	-	-	-	-	-	-
Police municipale	-	-	-	-	-	-
Sociale	-	-	215 €	-	-	61 €
Sportive	-	6 882 €	-	-	5 849 €	-
Technique	-	-	1 729 €	-	-	459 €

s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR ↗ Ecart de rémunération en faveur des femmes ↘ en faveur des hommes

Date de publication : octobre 2025



FOCUS REMUNERATION 2024

Données globales sur la rémunération (Emplois permanents)

Budget de fonctionnement

27 647 941 €

Charges de personnel

19 272 014 €

Part des charges de personnels

69,7%

57,9%

Moyenne de la strate (2023)

Rémunérations des agents sur emploi permanent

Rémunérations annuelles brutes

12 481 228 €

Primes et indemnités versées

2 549 924 €

Heures supplémentaires et/ou complémentaires

176 410 €

Nouvelle Bonification Indiciaire

51 214 €

Part des primes



20,4%

- Votre collectivité est concernée par les heures supplémentaires et les heures complémentaires.
- Votre collectivité a rémunéré 13 789 heures supplémentaires et/ou complémentaires.

Rémunérations (Emplois permanents)

Moyenne selon le statut

Fonctionnaires

30 602 €

Contractuels permanents

31 570 €

Moyenne selon la catégorie

Catégorie A

43 084 €

Catégorie B

33 387 €

Catégorie C

28 514 €

Moyenne selon le genre

Hommes

32 166 €

Femmes

30 272 €

Moyenne globale

30 820 €

s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

- La rémunération moyenne annuelle brute des fonctionnaires est de 30602 €

- La rémunération moyenne annuelle brute des catégorie C est de 28514 €

- La rémunération moyenne annuelle brute des femmes est de 30272 €

- La rémunération moyenne annuelle brute est de 30820 €

Ecart de rémunération des femmes par rapport aux hommes

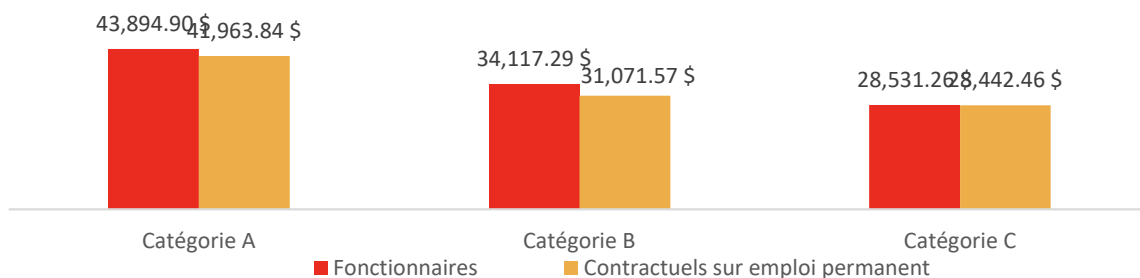
Catégorie A +3,6%

Catégorie B -8,4%

Catégorie C -3,7%

- L'écart de rémunération le plus important concerne les agents de la catégorie B

Rémunération moyenne selon le statut et la catégorie



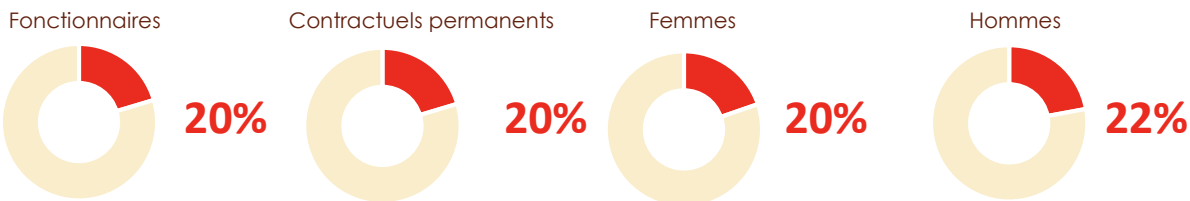
Primes (Emplois permanents)

Répartition de la rémunération annuelle brute des emplois permanents

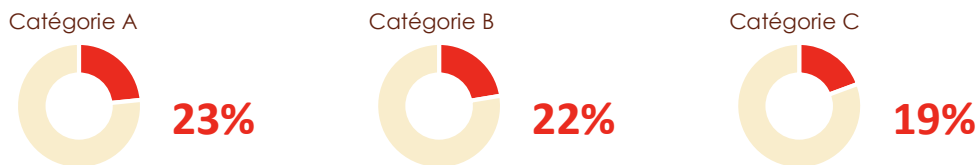
Rémunération annuelle brute :	Rémunération statutaire	9 519 578 €
	Primes	2 549 924 €
	SFT*	106 997 €
	HSC	176 410 €
	NBI*	51 214 €
	IR*	77 105 €
12 481 228 €		

*uniquement des fonctionnaires

Part des primes dans la rémunération selon le statut et le genre



Selon la catégorie



Rémunérations et primes selon le genre (Emplois permanents)

Filières	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Administrative	46 444 €	41 636 €	34 065 €	37 306 €	29 011 €	28 974 €
Animation	-	-	31 814 €	-	27 628 €	28 832 €
Culturelle	41 996 €	-	34 371 €	-	28 911 €	31 895 €
Incendie secours	-	-	-	-	-	-
Médico-sociale	s	-	29 414 €	-	-	-
Médico-technique	-	-	-	-	-	-
Police municipale	-	-	-	s	35 376 €	s
Sociale	39 447 €	-	-	-	28 375 €	s
Sportive	-	s	32 106 €	37 164 €	-	-
Technique	39 207 €	43 705 €	33 565 €	31 611 €	27 976 €	29 300 €
Moyenne toute filière	43 703 €	42 111 €	32 476 €	35 217 €	28 239 €	29 273 €

Part des primes	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
	22,1%	25,7%	21,2%	24,6%	19,0%	20,1%

Les principales filières concernées par les heures supplémentaires et complémentaires

	Nb h.			Nb h.	
	Femmes	Hommes		Femmes	Hommes
Animation	76,34		Femmes	32,3	
Sportive	61,07		Hommes	21,8	
Technique	25,00				

IFSE et CIA (Emplois permanents)

Montant moyen d'IFSE par EPTR selon le statut, le genre, la catégorie et la filière

Filières	Fonctionnaires					
	Femmes			Hommes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Administrative	8 342 €	5 747 €	2 768 €	7 139 €	6 542 €	3 268 €
Animation		5 797 €	2 563 €			4 368 €
Culturelle	4 107 €	2 862 €	2 734 €			3 185 €
Médico-sociale	6 629 €	2 463 €				
Sociale	4 238 €		2 408 €			2 515 €
Sportive		2 975 €		7 008 €	5 367 €	
Technique	7 796 €	4 665 €	2 330 €	8 024 €	4 626 €	2 977 €

Filières	Contractuels sur emploi permanent					
	Femmes			Hommes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Administrative	7 982 €	4 029 €	2 596 €	6 685 €	5 505 €	2 441 €
Animation		5 557 €	2 164 €			2 103 €
Culturelle		1 147 €	2 583 €			
Médico-sociale		2 134 €				
Sociale			2 528 €			2 424 €
Sportive		2 891 €			3 011 €	
Technique	5 775 €	5 748 €	2 134 €	7 866 €	5 707 €	3 040 €

Ecart Femmes/Hommes IFSE et CIA selon statut, catégorie et filière

Filières	IFSE						CIA					
	Fonctionnaires			Contractuels			Fonctionnaires			Contractuels		
	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C
Administrative	1 203 €	-795 €	-499 €	1 297 €	-1 476 €	155 €	315 €	-262 €	-155 €	274 €		
Animation			-1 805 €			61 €			-273 €			
Culturelle			-451 €									
Sociale			-106 €			104 €						
Sportive		-2 392 €			-120 €							
Technique	-228 €	39 €	-647 €	-2 091 €	40 €	-907 €	-75 €	-125 €	-79 €		-39 €	

Réalisation

Cette synthèse sur la rémunération reprend les principaux indicateurs de cette thématique présents dans le Rapport Social Unique. L'outil automatisé développé sous QLIK SENSE permettant la réalisation de cette synthèse a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine et le CIG de la Grande-Couronne.



Date de publication : **octobre 2025**
Synthèse réalisée par le Centre de Gestion de Loire-Atlantique

Version 1



FOCUS RASSCT 2024

Les accidents de service

Nombre d'accidents

44

31,8%

Part sans arrêt de travail

Nombre de jours d'absence

2 009

29

Nombre d'agents arrêtés en moyenne

Nombre de jours par accident

46

Filières	Hommes	Femmes	Ensemble	%
Administrative	0	3	3	7%
Animation	1	10	11	25%
Culturelle	0	1	1	2%
Incendie secours	0	0	0	
Médico-sociale	0	0	0	
Médico-technique	0	0	0	
Police municipale	0	0	0	
Sociale	0	4	4	9%
Sportive	0	1	1	2%
Technique	12	12	24	55%
Ensemble	13	31	44	

▸ Selon le genre

Femmes 70,5%

Hommes 29,5%

▸ Selon la catégorie

Cat A 2,3%

Cat B 2,3%

Cat C 95,5%

EMPLOIS PERMANENTS

Taux d'absentéisme

1,1%

Taux d'exposition

6,2%

Taux de fréquence

6,6%

Indice de gravité*

59,9

*Durée moyenne des arrêts

Les accidents de trajet

Nombre d'accidents

9

22,2%

Part sans arrêt de travail

Nombre de jours d'absence

277

4

Nombre d'agents arrêtés en moyenne

Nombre de jours par accident

31

Filières	Hommes	Femmes	Ensemble	%
Administrative	0	2	2	22%
Animation	1	1	2	22%
Culturelle	0	0	0	
Incendie secours	0	0	0	
Médico-sociale	0	0	0	
Médico-technique	0	0	0	
Police municipale	0	0	0	
Sociale	0	0	0	
Sportive	0	0	0	
Technique	5	0	5	56%
Ensemble	6	3	9	

▸ Selon le genre

Femmes 33,3%

Hommes 66,7%

▸ Selon la catégorie

Cat A 22,2%

Cat B 11,1%

Cat C 66,7%

EMPLOIS PERMANENTS

Taux d'absentéisme

0,1%

Taux d'exposition

0,9%

Taux de fréquence

0,9%

Indice de gravité*

50,0

*Durée moyenne des arrêts

Les maladies professionnelles

Nombre de maladies

2

Nombre de jours d'absence

365

Nombre de jours par maladie

183

en moyenne

Filières	Femmes	Hommes	Ensemble	%
Administrative	0	0	0	
Animation	0	0	0	
Culturelle	0	0	0	
Incendie secours	0	0	0	
Médico-sociale	0	0	0	
Médico-technique	0	0	0	
Police municipale	0	0	0	
Sociale	0	0	0	
Sportive	0	0	0	
Technique	2	0	2	100%
Ensemble	2	0	2	

Selon le genre

Femmes 100,0%

Hommes 0,0%

Selon la catégorie

Cat A 0,0%

Cat B 0,0%

Cat C 100,0%

EMPLOIS PERMANENTS

Taux d'absentéisme

0,1%

Taux d'exposition

0,4%

Taux de fréquence

0,4%

Indice de gravité*

123,5

*Durée moyenne des arrêts

Inaptitudes

Demandes de reclassement au cours de l'année

2

0,0%

suite à une inaptitude liée à un
accident de travail ou une maladie
professionnelle

Périodes de préparation au reclassement

0

-

% des propositions acceptées

demande

Demandes ou décisions prises liées à une inaptitude au cours de l'année

Décision d'inaptitude définitive du fonctionnaire à son emploi, et à tout emploi, suite à l'avis du comité médical ou de la commission de réforme

Décisions d'accord d'aménagement d'horaire ou d'aménagement de poste de travail

Décisions d'accord de temps partiel thérapeutique recensées

Demande de reclassement suite à une inaptitude liée à d'autres facteurs

Demande de reclassement suite à une inaptitude liée à un accident du travail ou une maladie professionnelle

Mises en disponibilité d'office

Retraite pour invalidité

Licenciement pour inaptitude physique

Femmes Hommes

0

1

20

6

10

4

2

0

0

0

1

0

1

0

0

0

Agents affectés à la prévention

Agents affectés à la prévention

1

0

en ETPR

Assistants de prévention*

0

Médecins de prévention**

0

Conseillers de prévention*

1

Infirmiers**

0

ACFI*

0

Autres personnels*

0

*en nombre d'agents

**en ETPR

Actions liées à la prévention

Nombre de jours de formation

0

108 888 €

Dépenses liées à la prévention

Actions et dépenses de préventions

Formation obligatoire des agents assistants et conseillers chargés de la mise en œuvre des actions de prévention

0 €

0

-

Formation obligatoire des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

0 €

0

-

Formation dans le cadre des habilitations

21 950 €

0

-

Dépenses relatives aux interventions en matière de prévention et de sécurité (*)

0 €

Dépenses correspondant aux mesures prises dans l'année pour l'amélioration des conditions de travail. Cet indicateur regroupe l'ensemble des frais liés à l'amélioration des conditions d'hygiène et de prévention (autres formations, investissements, Equipements de Protection Individuelle...)

86 938 €

Documents et démarches de prévention

Existence d'un **document unique (DUERP)** (Mis à jour en 2022)



Existence d'un plan de prévention des **risques psychosociaux**



Existence d'une démarche de prévention des **TMS**



En cours

Existence d'une démarche de prévention des **risques cancérogènes (CMR)**



Existence d'un **registre de santé et de sécurité au travail**



Adhésion à un **contrat d'assurance pour la gestion du risque maladie**



Réunions statutaires

Nombre de réunions statutaires

17

Nombre de réunions du FSSST

4

18

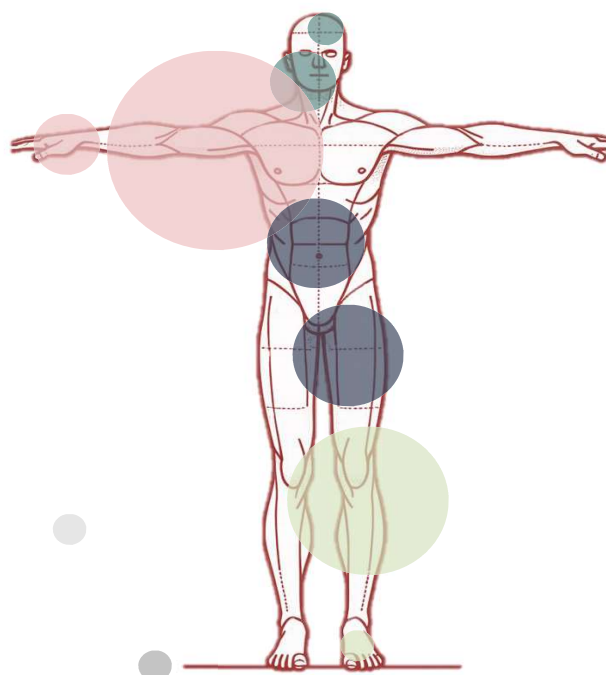
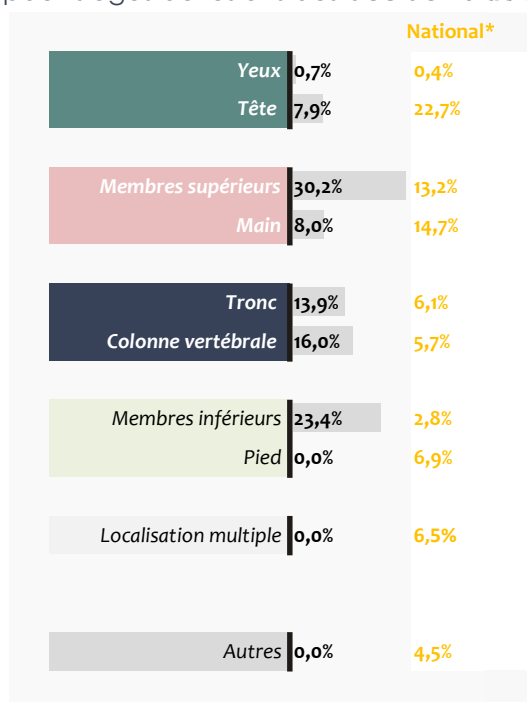
Nb de jours cumulés
d'activité des représentants

Accidents de travail par types d'activités, sièges et nature des lésions et les éléments matériels

Principaux types d'activités* exercées lors de l'accident de travail



Principaux sièges de lésions des accidents de travail

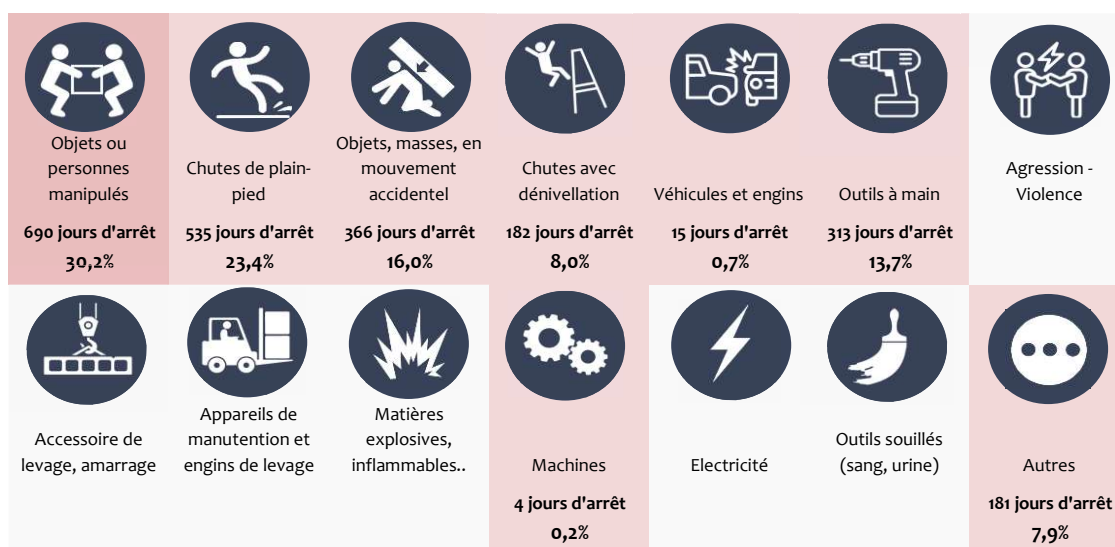


*Données FPT RSU 2022

➤ Le siège principal de lésions des accidents de travail se situe aux membres supérieurs

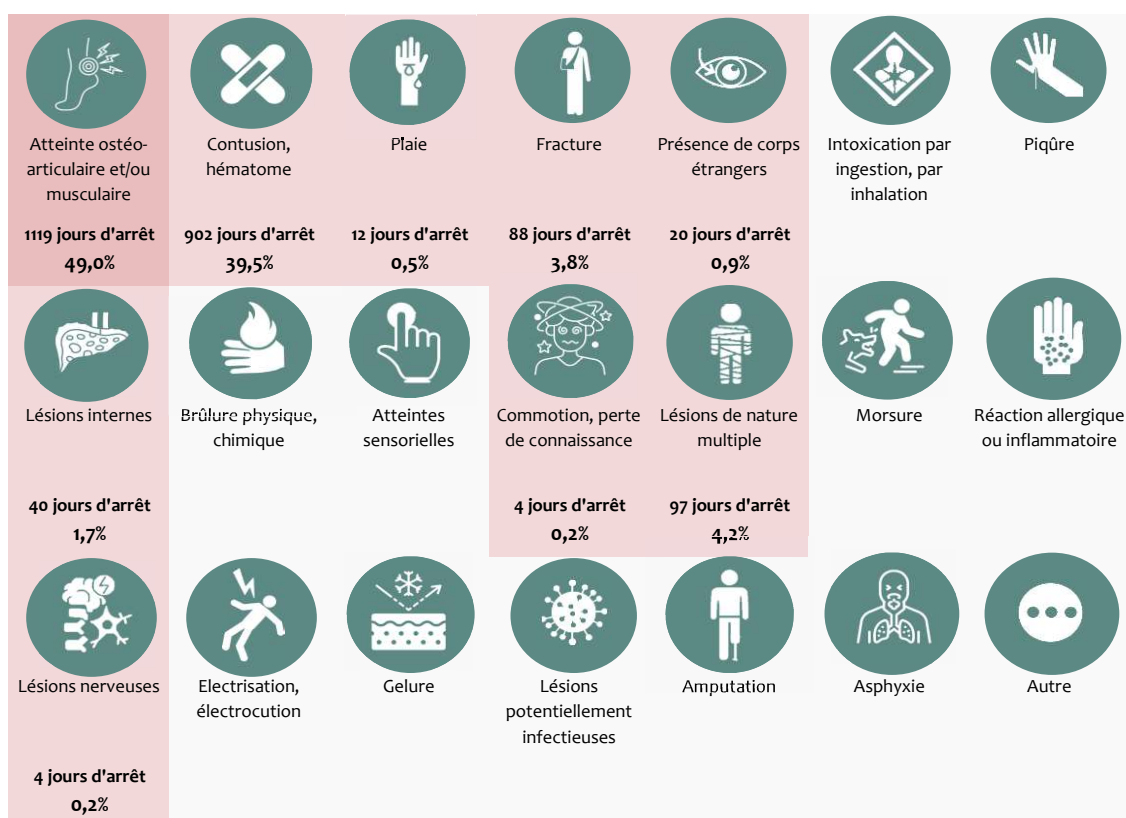
représentants 30,2% des jours d'arrêts liés aux accidents de travail.

Principaux éléments matériels liés aux **accidents de travail**



- Le principal élément matériel lié aux accidents est l'objet ou la personne manipulée (30,2% des jours d'arrêts)

Principales natures de lésions liées aux **accidents de travail**



- La principale nature de lésions liée aux accidents est l'atteinte ostéo-articulaire et/ou musculaire (48,95% des jours d'arrêts)

Les maladies professionnelles

Principaux types d'activités* liées aux **maladies professionnelles**



Principaux types de **maladies professionnelles** ou à caractère professionnel ou contractées en service reconnues dans l'année



▸ Le principal type de maladie professionnelle est l'épaule (66,67% des arrêts)

– Documents et démarches de prévention complémentaires

Existence d'une évaluation des risques psychosociaux par service	✓
Existence d'un diagnostic RPS	✗
Existence d'un programme annuel de prévention ou un plan d'action santé sécurité	✓
Dispose du rapport d'activités de la médecine préventive	✓
Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) désigné	✗
Nombre de visite(s) de l'ACFI dans l'année	0
Nombre de saisines du CST/CHSCT pour l'exercice du droit d'alerte ou de retrait	0
Existence d'un diagnostic de pénibilité annexé au document unique	✗
Existence de fiches individuelles de suivi des facteurs de pénibilité	✗
Existence de fiches d'exposition à la pénibilité réalisées dans l'année	✗
Existence de fiches d'exposition à l'amiante	✓
Existence de fiches d'exposition à l'amiante réalisées dans l'année	✓
Existence d'un plan de prévention des entreprises extérieures	✓

– Réalisation

Cette synthèse sur la santé, de la sécurité et des conditions de travail reprend les principaux indicateurs de cette thématique présents dans le Rapport Social Unique. L'outil automatisé développé sous QLIK SENSE synthèse a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine et le CIG de la Grande-Couronne.



Date de publication : **octobre 2025**
Synthèse réalisée par le Centre de Gestion de Loire-Atlantique

Version 1